« Lumen ad revelationem Gentium »

Aujourd’hui, la Sainte Vierge et saint Joseph amènent l’Enfant Jésus au temple. Ensemble, comme mari et femme, ils présentent solennellement à Dieu le Prix de la Rédemption, et ce, dans un double sens.

Tout d’abord, ils observent la loi de Moïse : « Tout mâle premier-né sera regardé comme consacré au Seigneur,  et pour offrir en sacrifice, ainsi qu’il est dit dans la loi du Seigneur, une paire de tourterelles ou deux petites colombes » (Luke 2:23-24). Dieu avait délivré Israël de la main des Égyptiens en frappant de mort le premier-né de toutes les créatures; seules les maisons signées avec le Sang de l’Agneau ont été épargnées. En action de grâce pour cette rédemption miraculeuse, chaque Israélien devait présenter un agneau, ensemble avec son fils premier-né, afin de racheter l’enfant (littéralement : acheter de nouveau, c’est-à-dire payer une rançon). Par la Providence divine, le Fils de Dieu est né dans une famille pauvre, alors le prix était réduit à deux petites colombes : c’était un des signes de la paix entre Dieu et l’Homme qui avait été accordé au patriarche Noah après le déluge.

Naturellement, dans le deuxième sens, le sens le plus profond, c’est le Christ *lui‑même* qui est le Prix de la Rédemption – Il est l’Agneau présenté à Dieu aujourd’hui par Marie et Joseph – et ce, non pas pour la rédemption de Lui-même, ni même la rédemption d’une tribu ou d’une nation, mais bien pour la rédemption du monde entier, exactement comme le vieillard Siméon l’a prédit : « Lumen ad revelationem gentium », « lumière qui doit éclairer les nations » (Luke 2:32).